

## L'école

**A**vant les différentes lois visant à instruire le peuple, l'enseignement était essentiellement dispensé par le clergé dans « la maison d'école » gérée par la Fabrique (assemblée qui administrait les biens de la paroisse, dissoute en 1905)

Ces lignes extraites de « Flamanville hier et aujourd'hui » nous apprennent : « En 1793 la Convention décrète l'organisation de l'enseignement primaire... Le 12 brumaire An IV (1794) il n'y a pas d'école à Flamanville. Les enfants se rendent à celle d'Ectot-lès-Baons qui regroupe trois communes, Ectot, Baons-le-Comte et Flamanville. »

En 1833, la loi Guizot organise l'enseignement primaire en imposant l'ouverture d'une école de garçons pour 500 habitants.

Le Sieur François Queval instituteur, secrétaire greffier en la mairie d'Ectot-lès-Baons, est mentionné dans un registre de 1816. Les recensements de 1836 et 1841 citent l'instituteur : Pierre Beaufils, et celui de 1851 Joseph Menpiot.

A Ectot-lès-Baons, en 1855, 22 garçons étaient inscrits à l'école (13 payants, 9 gratuits, 0 protestant, 0 étranger). Or il y a beaucoup à faire car sur les registres d'état civil de 1854, on relève un nombre important de croix en guise de signatures...

Une délibération du conseil municipal en 1860 nous apprend qu'une maison d'habitation louée par la commune à M. André Carpentier était déjà occupée par l'instituteur depuis 1851. Le loyer annuel était de 200 F et le traitement de l'instituteur de 600 F par an \*.

*\*1 franc de 1858 à 1910 équivaut à 3,40 € en 2005.*

En 1863, après sa visite dans notre village, M. le Sous-Préfet relate : « *Les maisons d'école de garçons et de filles sont confiées à des mains habiles et généralement les parents se félicitent du zèle de l'instituteur et de la sœur. Les locaux d'instruction sont très étroits surtout celui des filles mais la situation financière de la commune l'empêche de remédier au mal. Elle songera sérieusement à améliorer les choses aussitôt que les finances le permettront.* » Où se situaient ces maisons d'école ?

La mémoire collective évoque la présence d'une école dans la cour de M. Comont, 30 rue de la Croix des Baons. Il s'agirait d'une école de garçons transférée plus tard 14 rue du Moulin, maison de M. et Mme Brunet. Le père de Charles (Louis) Guérin né en 1859 y est venu en classe.

La maison d'école des filles dirigée par une religieuse se trouvait vraisemblablement au n°9 de la rue de l'église, domicile de M. et Mme Bertrand Leseille. Le garage de l'ancien presbytère (M. Lecoufle) était dit-on, le préau qui abritait les écolières.

L'inventaire du mobilier de la religieuse nous permet d'imaginer son cadre de vie :

- Sommier, paillasse, 3 paires de draps en toile, oreiller.
- Armoire en bois blanc.
- Trépied, 4 baquets grands et petits.
- Poêle avec tuyau.
- Crucifix, statue de St Joseph, vierge en plâtre.

La loi Falloux de 1850 impose une école de filles pour 800 habitants et soumet les instituteurs à l'autorité religieuse. En 1873 notre village compte 455 habitants et l'école de filles est communale et facultative.

En 1867, le conseil municipal invité à prendre des décisions pour assurer l'exécution de la loi du 27 juillet 1867, décide :

1° Les deux écoles publiques existant dans la commune, école de garçons et école de filles seront conservées.

2° L'école publique est dirigée par une institutrice congréganiste (d'une congrégation religieuse). Le conseil estime qu'il n'y a aucun changement à apporter à cet état de choses.

3° Les hameaux composant la commune n'étant pas éloignés du centre, il n'y a pas lieu de créer d'école de hameau.

En juin 1879 apparaît le projet de construction d' « une maison d'école de garçons avec mairie ». La commune (458 habitants) « ne possédant point de maison d'école de garçons à elle appartenant, et celle qu'elle loue étant insuffisante », M. Cabot, maire, est autorisé à acheter un terrain de 15 ares et à faire dresser les plans par M. Martin architecte de l'arrondissement d'Yvetot.

Le conseil municipal et les plus imposés présents (MM. Dubosc, Fessard et Villeroy) votent les fonds nécessaires le 15 septembre 1879 : soit un emprunt de 5 200 F sur 15 ans à la caisse des Ecoles et de 1 800 F sur 4 ans pour la mairie. Mais le conseil départemental de l'Instruction Primaire les juge insuffisants. Il faut trouver de nouveaux crédits. En février 1880, le conseil décide un nouvel emprunt de 1 500 F.

« La dite assemblée compte qu'il ne lui sera plus demandé de nouveaux sacrifices et que le département et l'état voudront bien prendre à leur charge le restant de la dépense. »

Le terrain appartient à deux propriétaires. Le coût total de la maison d'école est estimé à 17 797,20 F soit 60 510 € de 2005.

M. Cabot, maire, précise : « La commune aurait pu attendre que les 20 centimes votés jusqu'en 1905 en vue de payer la construction récente du presbytère soient expirés, mais que sur les instances réitérées de M. le Sous-Préfet et sur la promesse qu'il en a faite que le département et l'état tiendraient

compte des sacrifices extrêmes tant faits qu'à faire, le conseil s'est décidé à voter cette construction. »

Il croit devoir mettre sous les yeux du conseil général les dépenses faites depuis 15 ans :

1° Construction d'une église	60 000 F
2° Restauration de son clocher	4 000 F
3° Construction d'un presbytère	12 000 F
4° Enfin, projet de construction d'une école avec mairie.	<u>17 797,20 F</u> 93 797,20 F

« Notre commune, ajoute-t-il, est une de celles qui d'après la situation financière des communes du département supporte le chiffre d'imposition le plus élevé depuis de longues années... »

Malgré cette situation financière délicate, le projet devient réalité et la réception de la maison d'école et mairie a lieu le 20 janvier 1882. Il reste des travaux non prévus mais urgents : préau, clôtures, grilles d'entrée, combler une mare, rehausser et niveler le terrain bas et très humide.

Désormais les garçons seront instruits dans une école neuve, en application des lois Jules Ferry, qui instituaient un enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Mais la tâche est immense. En octobre 1884, sous l'impulsion des autorités supérieures, le conseil « considérant que de nombreux illettrés se trouvent encore dans la commune, notamment dans la classe ouvrière, demande la création d'un cours d'adultes hommes. » Un an plus tard ces cours, n'ayant existé que pour la forme, seront supprimés mais l'idée resurgira l'année suivante. Cette fois, le conseil refuse de voter la création des cours d'adultes car ceux-ci ne seraient que peu ou pas suivis, la commune n'étant pas agglomérée. Refus réitéré chaque année jusqu'en 1895.

En mars 1886, M. Cabot, maire fait remarquer « que depuis plusieurs années la commune jouit de l'école de filles sans bail et que cette irrégularité pourrait lui être préjudiciable. »

Il est donc autorisé à signer un bail. Mais deux mois plus tard, suite à une demande du préfet « Le conseil décide qu'il lui est matériellement impossible de construire une classe de filles, la pénurie des finances est trop grande pour le moment. »

Une autre année scolaire se passe, mais un mois avant la rentrée d'octobre 1887 « ... En application d'un arrêté du ministre de l'Instruction Publique, le conseil départemental de l'Instruction Primaire a décidé la suppression de l'école de filles d'Ectot-lès-Baons et que cette école sera réunie à celle des garçons. »

Le conseil appelé à délibérer, considérant :

- Que le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école sera de 60 à 70.
- Que l'école des garçons ne pourrait en recevoir que 40 à 45. Les dimensions étant de 8 m sur 5.
- Que cette école construite il y a seulement 5 ans aurait besoin d'être agrandie.
- Que la commune serait obligée de continuer à payer le loyer de l'école de filles, un bail de 3 ans ayant été signé en 1886.

Demande le maintien de l'état des choses actuel.

En novembre 1887 le préfet invite l'administration municipale à prendre « les dispositions nécessaires pour l'agrandissement de l'école de garçons de manière que les deux sexes puissent être réunis sous la direction de l'instituteur à la rentrée d'octobre 1888. »

Pour des raisons d'effectifs (66 en octobre 1887) et financières le conseil souhaite que les choses restent dans l'état actuel. L'année suivante le préfet engage l'administration municipale à transformer l'école des filles en école enfantine. Le conseil demande que les choses restent en l'état actuel. Ce répit durera jusqu'en 1899.

Au cours de la réunion de conseil municipal du 23 mars 1899, Henri Leblic, maire, expose « qu'une construction

comprenant un rez-de-chaussée avec salle, cuisine, buanderie et cellier et appartement qui serait transformé en salle de classe ainsi qu'un premier étage comptant trois chambres peut remplacer l'ancienne école des filles... considérant que l'appartement qui servirait de salle de classe contient un plus grand volume d'air que la classe actuelle, qu'il est parqueté, que l'éclairage est bilatéral et que le logement pour l'institutrice serait plus confortable ». Le conseil est d'avis d'affecter cette maison (ancienne école de garçons, maison Brunet) à usage d'école de filles à partir du 29 septembre 1899. Ainsi le 26 août, le maire expose qu'il est urgent de badigeonner et peindre les murs. Mme Poutas rapporte que sa tante Berthe Moulin née en 1889 y est allée en classe et s'est sauvée par la fenêtre un jour qu'elle était punie.

Mais la lettre du préfet datée du 15 mai 1902 porte un coup fatal à cette école en argumentant ainsi :

- « La population de la commune est de 320 habitants.
- 39 enfants sont inscrits dans les deux écoles.
- Le traitement de l'institutrice est supporté par la commune.
- Les enfants des deux sexes peuvent être tous reçus dans la salle de classe des garçons qui mesure 40 m<sup>2</sup> avec une hauteur de 4 m.
- La maison d'école de filles est louée par la commune.
- Dans ces conditions l'école de filles peut disparaître et il y a lieu de transformer l'école de garçons en école mixte. »

Le conseil demande le maintien de l'école de filles. En vain. Le 21 septembre 1902 a lieu la vente de divers objets mobiliers provenant de cette école qui produira le somme de 24,90 F.

La loi de 1890, rappelée à la municipalité en 1899 oblige celle-ci à acheter « le matériel pour l'enseignement de la couture » soit 9 F votés au budget pour les 30 filles. Un crédit de

80 F sera inscrit au budget de 1903 pour « indemnité obligatoire à la maîtresse d'ouvrage à l'aiguille ».

En 1905, le maire est autorisé à traiter de gré à gré avec un entrepreneur pour la construction d'un préau pour 387,35 F.

En 1912, M. Henri Sibille est nommé instituteur, secrétaire de mairie. Mais le 2 août 1914 il est mobilisé, et remplacé par Mlle Alice Moulin.

M. Sibille est tué au front en 1915 et en 1920 le conseil lui rend hommage en donnant son nom à l'école du village. Peu d'écoliers de l'école communale savent qu'ils sont allés (ou qu'ils vont) à l' « Ecole Henri Sibille ».

Nos témoins évoquent des souvenirs de classe avec Mme Boulard, Mme Squivée et Mlle Labat. L'absentéisme dû au travail des champs, au manque de vêtements et de chaussures est très important. En 1933, M. Leclercq décide, après un vote, de ne plus maintenir le côté filles et le côté garçons dans la classe. Sa femme est nommée « dame de couture ».

Un arbre de Noël est prévu pour les enfants de l'école. Malgré ces innovations M. Leclercq ne reste qu'une année. Mlle Soudet nommée institutrice, secrétaire de mairie se voit attribuer en plus le titre de « Tambour afficheur » pour 40 F par an. L'année suivante, elle est remplacée par une intérimaire.

Pourquoi ces changements ? Classe unique très chargée ? Mécontentement général qui augure des mouvements sociaux de 1936 ? Ceci va provoquer des remous au sein de la municipalité : le maire, Henri Leblic et l'adjoint, Jules Lebourg démissionnent en décembre 1935. Henri Leblic fils succède à son père.

Pendant ces semaines troublées, interviennent les nominations de Mme Damiens institutrice publique, secrétaire de mairie et M. Damiens « tambour afficheur ».

Le 1<sup>er</sup> octobre 1936, M. Damiens remplace sa femme nommée à Baons-le-Comte. Il va exercer la fonction d'instituteur jusqu'en 1971 et celle de secrétaire de mairie jusqu'en 1989. Enfin la stabilité !

Revenons à la situation de l'école en 1937 :

45 places disponibles dans la classe de 40 m<sup>2</sup>

52 élèves inscrits

5 sont renvoyés par manque de places

59 sont en âge de fréquenter l'école.

D'où, en 1938, une demande d'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe qui se tiendrait dans une pièce inoccupée du logement de l'instituteur. Tout va très vite : quelques travaux d'aménagement, achat de mobilier, gémiation acceptée et 1939 voit l'ouverture de la 2<sup>e</sup> classe avec la nomination de Mlle Tauvel.

A nouveau la guerre, la défaite, l'occupation, bouleversent la vie de tous. Par une loi de novembre 1940 le gouvernement veut réveiller le goût de la discipline par le sport, d'où la décision du conseil municipal de louer et d'aménager un terrain scolaire d'éducation physique et sportive à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1941. Bail signé en 1944. Projet de clôture et d'aménagement en 1948. Notons quelques souvenirs d'anciens élèves. Beaucoup d'entre eux ont participé, pendant la guerre, à la collecte de doryphores dans les champs de pommes de terre. Mme Lecoufle évoque la distribution de bouillon chaud sur la table de la cuisine de l'instituteur. S'agissait-il « des goûters substantiels accordés aux enfants des écoles » qui valent les remerciements du conseil municipal au Président du Secours National en 1941 ?

Mme Denise Bertin se rappelle que l'école a été réquisitionnée par les Allemands « pour un film » pendant que les enfants jouaient dans la cour. Tous ont gardé le souvenir des

pièces de théâtre qu'ils ont jouées sous la direction de Mlle Tauvel, au profit des prisonniers de guerre.

Le local de la 2<sup>e</sup> classe, salle à manger du logement de l'instituteur va s'avérer trop petit. En novembre 1947 la construction d'une nouvelle classe est évoquée. Après 6 ans de démarches le projet définitif d'une classe avec WC et préau est adopté. Architectes : Thomas et Verdure de Rouen. Coût 5 630 626 F en 1953 soit 107 883 € de 2005.

La réception provisoire des travaux, en novembre 1955, émettra quelques réserves. La cour est rendue impraticable et dangereuse par les travaux de construction. Mme Sparenberg, décédée le 23 septembre 1955, laissant deux jeunes garçons de 6 et 8 ans, n'enseignera pas dans cette nouvelle classe. Plusieurs remplaçantes lui succéderont notamment Gilberte Fourment et Yvette Delbos (Mme Lefebvre), venant de son Périgord natal, dont l'accent ensoleillera les cours de nos petits écoliers jusqu'en 1985.

Différents travaux et achats, aidés par la loi Barangé, vont améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves.

L'eau potable sera installée en 1959 et le chauffage central en 1967. Le duplicateur à alcool, acheté en 1971 deviendra obsolète après l'acquisition, en 1989, d'un photocopieur utilisé conjointement avec la mairie.

Le matériel informatique entré à l'école dans le cadre du programme « informatique pour tous » devient propriété de la commune à partir de juillet 1989.

Le principe du regroupement pédagogique avec Baons-le-Comte en vue de la création d'une école maternelle vivement souhaitée, apparaît en février 1986. Rapidement mené, ce projet devient réalité dès la rentrée de septembre 1987, à la grande satisfaction de tous. Le transport entre les deux écoles distantes de deux bons kilomètres est assuré par les cars Hangard. Dès 3 ans, les petits sont accueillis à la maternelle de Baons-le-

Comte, d'abord dans des locaux existants aménagés puis, en 2000, dans l'école flambant neuf, Jean de la Fontaine. Cette école moderne avec restaurant scolaire est une belle réalisation.

A 6 ans, les enfants des deux villages sont admis à l'école élémentaire d'Ectot-lès-Baons. Mme Bruny, responsable des CP et CE1, enseigne dans la « maison d'école des garçons » modernisée et agrandie en 2003. Mlle Némery, la directrice est en charge des plus grands jusqu'à leur départ au collège. Les deux classes sont accueillantes, dotées de mobilier neuf et de matériel moderne.

Nos jeunes élèves d'école rurale n'ont rien à envier aux citadins. Les enseignantes ne se contentent pas de donner de solides bases à leurs élèves mais elles leur offrent une ouverture sur d'autres régions en organisant différents voyages dans un but pédagogique et culturel. Ainsi certains jeunes Ectotais ont découvert : Le Mont-Saint-Michel, St-Malo, Dinan, la Baie de la Somme, le milieu marin à Boulogne au cours de sorties de deux jours et les volcans d'Auvergne, les châteaux de la Loire pendant des classes-découverte d'une semaine.

### **Ils ont enseigné à Ectot-lès-Baons**

#### **Garçons**

1816 Sieur François Queval  
 1838 M. Beaufile Pierre  
 1851 M. Menpiot Joseph  
 1869 M. Collé Désiré  
 1882 M. Leroy Paul  
 1883 M. Follet Pierre  
 1885 M. Ducroq Charles

#### **Filles**

Sœur Malbaut Adélaïde  
 Depoilly Marie  
 Mme Lamarque  
 -  
 -

#### **Ecole mixte en 1902**

1912 M. Notheaux

#### **Ecole de filles supprimée**

M. Martel  
 M. Sibille Henri mobilisé le 2 août 1914  
 1914 Mlle Moulin Alice épouse Boulard  
 1921 Mme Squivée  
 1930 Mlle Labat  
 1933 M. Leclercq  
 1934 Mlle Soudet  
 1935 intérimaire  
 fév 1936 Mme Damiens  
 oct 1936 M. Damiens Marius  
 1939 **Ouverture de la 2<sup>e</sup> classe**

	<b>Directeurs (trices) :</b>	<b>Adjoints (es):</b>
	M. Damiens	Mlle Tauvel Yvonne (épouse Sparenberg)
	-	Mme Lamontagne
	-	Mlle Fourment Gilberte
	-	Mlle Delbos Yvette (épouse Lefebvre)
1971	Mme Lefebvre Yvette	Mlle Darriet
	-	M. Barthe Jean-Pierre
	Mme Lefebvre	Mlle Petit
1973	-	Mlle Barthe Sylvette
1974	-	M. Queval Patrice
1976	-	Mme Boullenot Bernadette
	-	Mlle Petit Françoise
1977	-	M. Salomé Marc
1978	-	Mme Garrione Geneviève
1979	-	Mlle Némery Christine
1985	Mlle Némery Christine	Mme Bruny Sylvie
1987	<b>Regroupement pédagogique avec Baons-le-Comte</b>	
	Mlle Némery Christine	Mme Bruny Sylvie

L'institutrice de la maternelle de Baons-le-Comte est chargée d'école. Véronique Ledue et Hélène Marti ont occupé ce poste.